



Siège social : 6 Rue Neuve résidence ALTAIR - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion
SAS au capital de 1 100 000 euros
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.
Transaction sans manipulation de fonds
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

CHARGE LOCATAIRE
(maj : Février 2026)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- **Charge locataire**
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 8.07 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.03 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE

- **Charge locataire**
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 10.09 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.03 € TTC/m² de surface habitable.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

3 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

1 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

FRAIS AVENANT

Frais fixes de 150,00 €



Siège social : 6 Rue Neuve résidence ALTAIR - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion
SAS au capital de 1 100 000 euros
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.
Transaction sans manipulation de fonds
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

CHARGE PROPRIÉTAIRE

(maj : Février 2026)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- Charge propriétaire
- Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8.07 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.03 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE

- Charge propriétaire
- Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 10.09 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.09 € TTC/m² de surface habitable.

VENTE

Honoraires TTC charge vendeur

Vente jusqu'à 50.000 €	:	forfait de 5.000 euros
Vente supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 €	:	10% du prix de vente.
Vente supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 €	:	8% du prix de vente.
Vente supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 €	:	6% du prix de vente.
Vente supérieure à de 450.000 €	:	5% du prix de vente.

FRAIS ESTIMATION

250,00 €

(Frais offerts si le mandat de vente est confié à la STIB)

GESTION

Les honoraires de gestion à la charge du bailleur : 6.51 % TTC

Frais de déclaration des revenus fonciers (annuel) : 44.50 € TTC par lot

HONORAIRES SUR LA PERCEPTION D'UN PAS DE PORTE* ou D'UN DROIT AU BAIL

Pas de porte jusqu'à 50.000 € :	forfait de 5.000 euros
Pas de porte supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 € :	10% du prix du Pas de Porte.
Pas de porte supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € :	8% du prix du Pas de Porte.
Pas de porte supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € :	6% du prix du Pas de Porte.
Pas de Porte supérieur à de 450.000 € :	5% du prix de vente

*Pas de Porte considéré comme une indemnité représentant une contrepartie pécuniaire d'éléments de natures diverses, notamment d'avantages commerciaux fournis par le bailleur sans rapport avec le loyer

REMUNERATION TRAVAUX

Rémunération payée par le propriétaire en frais de suivi de travaux, à hauteur de 15% maximum des travaux
Ou, Rémunération payée par le prestataire à hauteur de 15% maximum